

# MAIRIE d'YQUELON : CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE du 08/07/2021

\*\*\*\*\*

### Étaient Présents :

Mmes BERTHE Emmanuelle - DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence  
PLAINE Dina - TABARD Chantal  
MM. FERRÉ Patrick - GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno  
PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

### Étaient Absents :

Mme CHARLES Charlène, excusée et a donné procuration à M. SORRE Stéphane  
M. LEROUX René, excusé

Secrétaire de séance : Mme PLAINE Dina

### 2021-033 CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

La commune d'YQUELON décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la commune d'YQUELON, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien et aide à la restauration scolaire à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an à compter du 09 août 2021.

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par [le](#) Département.

### ➤ **Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'agent d'entretien et aide à la restauration scolaire à **temps partiel** à raison de 20 heures / semaine pour une durée d'un an.

### ➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint technique dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement à l'Emploi – Parcours emploi Compétences.
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC Horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Visite chantier église
- Point sur les effectifs scolaires rentrée 2021-2022
- Retour de la formation PSC1
- Prochain conseil municipal le 30 août 2021 à confirmer

Vu, par Nous, Maire d'Yquelon, pour être affiché le neuf juillet deux mil vingt-et-un conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Yquelon le 09 juillet 2021  
Le Maire,  
Stéphane SORRE